



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°98/2023
du Conseil communautaire
Séance du 26 juin 2023

Date d'envoi de la convocation = 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 50

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 18

Nombre de délégués absents : 7

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Christine SALANÇON, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Ghislaine DE VERDUZAN, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Béatrice LOISON, Fred MALHER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Laurent NADAL, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean-Christian REY, Pascal RIDAO, Olivier ROBELET, Jean ROCHE, Justine ROUQUAIROL, Claude SALAU, Christophe SERRE, Ulric BELANGERE, Benoît TRICHOT, Jean-René CATHELINA, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Jennifer OBID, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Christine CLERC à Benjamin DESBRUN, Maxime COUSTON à Monique GRAZIANO-BAYLE, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Michèle FOND-THURIAL à Jean-Christian REY, Hervé GINOT à Ghislaine DE VERDUZAN, Stéphane MAURIN à Véronique HERBÉ, Julie MERCIER à Benoît TRICHOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Jean-Louis NOIRET à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Mohamed BERKANE à Jennifer CHAPUIS-FAURE, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Frédéric BERNE à Michel AGNEL, Vincent ROUSSELOT à Daniel MOUCHETANT, Christian SUAU à Philippe BERTHOMIEU.

Absents/Excusés : Éric AJASSE, Pascale BORDES, Robert GAUTHIER, André LOPEZ, Laurent OUIILLON, Béatrice REDON, Muriel ROY-CROS,

Secrétaire de Séance : Guy AUBANEL

OBJET : Fonds Mobilité – Attribution 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil communautaire du 29 novembre 2021 créant le fonds Mobilités et actant la politique cyclable de l'Agglomération,
Vu les demandes déposées par les communes de Montclus, Vénéjan et Saint-Laurent des Arbres,
Vu l'avis favorable de la commission Mobilités du 30 mai 2023,
Vu les projets qualitatifs des trois communes

Considérant que l'Agglomération dans le cadre de son plan de mobilité simplifié volontaire et particulièrement son volet cyclable, a décidé de soutenir les communes, pour la réalisation d'aménagements facilitant la pratique du vélo.

Considérant que les communes de Vénéjan et de Saint-Laurent des Arbres ont sollicité ce fonds en répondant à cet enjeu majeur de développement des mobilités douces.

Considérant que la commune de Montclus a informé la collectivité, après la Commission mobilités, de son souhait de reporter à 2024 son projet en y incluant d'autres dépenses.

Considérant que ces projets répondent aux critères actuels, applicables du Fonds Mobilité, avec l'envoi d'une attestation du montant consacré à la mobilité douce,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Mobilités du mardi 30 mai 2023,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'APPROUVER d'accompagner le projet de mobilité douce, sur la base des attestations, pour les communes de :

- Vénéjan un état de dépenses de 376 650 soit un financement à hauteur de 112 995 euros
- Saint-Laurent des Arbres un état de dépenses de 438 024 soit un financement à hauteur de 131 407,20 euros

Soit un total pour l'année 2023 de **244 402,20 euros**.

D'ACTER que les crédits budgétaires sont prévus au budget annexe Transport

D'AUTORISER le Président à exécuter la présente délibération et à signer tout document afférent à cette affaire.

Le Président

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

06 JUL. 2023

